

### INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AURIS SELECTION DEFENSIVE Code ISIN - Part R : FR0011279819 Société de Gestion : AURIS GESTION

# **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

- La classification de l'OPCVM est : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'OPCVM a pour objectif d'atteindre une performance, nette de frais de gestion, sur la période de détention recommandée de 3 ans, supérieure à celle de l'indice EONIA+200bp, en s'exposant aux marchés de taux et d'actions.
- La stratégie de gestion, active et discrétionnaire, consistera à adapter les investissements entre actions, obligations et produits monétaires en fonction des perspectives économiques et boursières et des anticipations de l'équipe de gestion. Cette stratégie sera déclinée de manière à contenir la volatilité de la valeur liquidative du fonds.
  - Pour la partie d'instruments de taux, l'équipe de gestion recherchera à tirer profit des différences de valorisations entre les différents instruments obligataires ou monétaires, les différentes qualités de signatures et les différentes maturités. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou en cours de vie.
  - Pour la part d'actions, la stratégie de gestion est opportuniste, et discrétionnaire et essentiellement concentrée sur des sociétés présentant un caractère défensif par la qualité de leur bilan et/ou par leur politique de distribution, régulière et pérenne.
- L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :
  - de 80% à 100% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire, souverains, du secteur privé ou du secteur public, émis par des émetteurs membres de l'OCDE, libellés en euro, de toutes notations. Toutefois, la part investie en titres spéculatifs dits « High Yield », selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut celles des agences de notation, de notation inférieures à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme mais supérieure ou égale à B selon l'échelle de Standard & Poor's (ou à défaut une notation équivalente) ou non notées ne pourra pas dépasser 50% de l'actif.
  - de 0% à 25% de l'actif sur des obligations convertibles libellées en euro.

La fourchette de sensibilité de la partie investie en titres de créances et instruments du marché monétaire sera comprise entre 0 et 8.

- de 0 à 10% (en direct ou via des organismes de placement collectif et/ou des obligations convertibles) aux actions libellées en euro d'émetteurs membres de l'Espace Economique Européen, de toutes tailles de capitalisation et tous secteurs économiques.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- L'OPCVM peut également intervenir, dans la limite d'une fois l'actif du fonds, sur les contrats financiers à terme ferme utilisés à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux ainsi que les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre d'exposition aux risques d'action ou de taux.
- Le FCP n'est pas exposé au risque de change sur des devises hors euro.
- L'indicateur de référence de l'OPCVM est : EONIA+200bp. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro (code Bloomberg : EONCAPL7, site Internet : www.ecb.europa.eu).
- Les revenus de l'OPCVM sont intégralement réinvestis.
- La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.
- La valeur liquidative de l'OPCVM est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.
- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative à 11 heures (heure de Paris). Ces instructions seront, alors, exécutées sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 3 ans.

# PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

1 2 3 4 5 6 7

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 2 en raison de son exposition en instruments de taux entraînant une volatilité assez faible et donc de faibles variations de la valeur liquidative induisant un profil de risque et de rendement assez faible.

- Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

# Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il s'agit du risque que la situation financière de l'émetteur d'un instrument de taux se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. Les titres spéculatifs présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Frais**

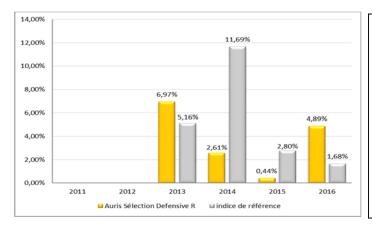
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1.68% TTC	(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais prélevés au cours du dernier exercice clos au 30/12/2016 du fonds et dont le montant a été arrêté à cette date. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
		Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de qestion collective.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 8 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet <u>www.aurisgestion.com</u>.

## Performances passées

Commission de performance



Néant

## **AVERTISSEMENT**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances affichées ont été calculées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, la stratégie d'investissement ainsi que le profil de risque et de rendement de l'OPCVM ayant été modifiés le 2 novembre 2015.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indice EONIA tient compte de la capitalisation des intérêts.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 20/07/2012 DEVISE DE LIBELLE : Euro

# Informations pratiques

Nom du dépositaire: Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AURIS GESTION - 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

Ces documents sont également sur www.aurisgestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : D'autres informations pratiques concernant l'OPCVM sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM et la valeur liquidative du fonds est disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet www.aurisgestion.com.

## Régime fiscal:

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la Directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations sur les autres catégories de parts : AURIS GESTION

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). AURIS GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/02/2017